

Décret n° 2009 - 405 du 13 Octobre 2009  
relatif aux attributions déléguées au ministre délégué auprès  
du ministre d'Etat, ministre des transports, de l'aviation civile  
et de la marine marchande, chargé de la marine marchande

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des  
membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-389 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions  
du ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

DECRETE :

**Article premier :** Le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des  
transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, chargé de la marine  
marchande, exerce, par délégation et sous l'autorité du ministre d'Etat, ministre  
des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, les attributions  
relatives à la marine marchande.

A ce titre, il est chargé, notamment, de :

- proposer et prendre toutes mesures législatives et réglementaires  
susceptibles de favoriser le développement des activités maritimes et  
portuaires ainsi que le développement du commerce par voie maritime ;
- participer à l'élaboration des accords de coopération dans les domaines  
maritime et portuaire et veiller à leur application ;
- veiller à la mise en œuvre des conditions internationales des secteurs  
maritime et portuaire ;
- assurer la gestion des espaces maritimes sous juridiction congolaise et  
concourir à l'exploitation rationnelle des ressources marines, biologiques  
et non biologiques.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ses fonctions, le ministre délégué auprès ministre d'Etat, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, chargé de la marine marchande dispose des services relatifs à la marine marchande, placés sous l'autorité du ministre d'Etat, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

**Article 3 :** Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

2009 - 405

Fait à Brazzaville, le 13 Octobre 2009



**Denis SASSOU-N'GUESSO.-**